

Entente relative à la sécurité des animaux vivants ainsi qu'au traitement et à la livraison des chèques de gouvernement en cas d'interruption du service postal causé par une grève ou un lock-out pour le groupe des FFRS

Voici les paramètres généraux de l'entente, tels que nous les entendons.

1. Les membres du STTP acceptent de se porter volontaires pour traiter les chèques des gouvernements fédéral et provinciaux et de les livrer aux personnes âgées, aux personnes à faible revenu et à d'autres qui reçoivent des chèques de pension et d'autres formes d'aide sociale. Ils acceptent aussi de veiller à ce que des animaux vivants ne demeurent pas coincés dans le système postal en cas de grève ou de lock-out.
2. La Société canadienne des postes fournira au STTP une liste des chèques de pension et d'assistance gouvernementale à traiter et à livrer. Elle mettra en place un mécanisme permettant de mettre à part ou de repérer les animaux vivants avant le déclenchement possible d'une grève ou d'un lock-out. De plus, elle consultera le STTP quant à la marche à suivre pour éviter que des animaux vivants demeurent coincés dans le système postal.

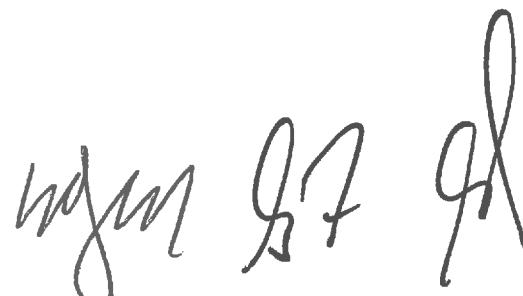
Agreement on Ensuring the Safety of Live Animals and the Processing and Delivery of Government Cheques in the Event of an Interruption of Postal Service Resulting from a Strike or Lockout for the RSMC Bargaining Unit

This is our understanding of the general parameters of the agreement.

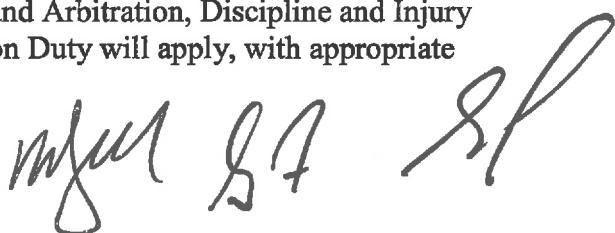
1. CUPW members agree to volunteer to process and deliver government payments, federal, provincial and municipal to senior citizens, low income people and others who receive pension cheques and various forms of social assistance and also ensure that live animals are not trapped in the event of a strike or lock-out.
2. Canada Post Corporation will provide CUPW with a list of the pension and government assistance cheques that are to be processed and delivered. The corporation will develop a mechanism for segregating or tracking live animals prior to a possible strike or lock out and consult with CUPW on the procedures that will be put in place to ensure that live animals are not trapped in the mail system.

mgd 97 SP

3. Chaque mois, il y aura jusqu'à deux jours de livraison. Le STTP et la Société canadienne des postes feront un emploi maximal des ressources afin de réduire au minimum le nombre d'heures de travail requis dans les établissements aux fins du traitement. La Société canadienne des postes fournira au STTP une liste des dates de tri et de livraison. La Société communiquera ces dates aux administrations municipales, aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral.
4. Les membres FFRS acceptent de se porter volontaires pour travailler dans les installations selon les besoins. La Société canadienne des postes informera le STTP du nombre d'employées et employés volontaires requis dans chacune des installations. Le palier national du STTP accepte qu'un nombre suffisant d'employées et employés volontaires soient recrutés afin de traiter et de livrer les chèques d'aide sociale émis par les gouvernements conformément à la présente entente. Des consultations auront lieu aux paliers national et local pour déterminer le nombre d'employées et employés requis.
5. Dans la mesure du possible, la livraison aux cases postales, à la poste restante et aux domiciles se fera selon les procédures normales.
6. Les membres FFRS se porteront volontaires pour livrer les chèques destinés à leurs propres itinéraires.
3. There will be up to 2 days of delivery each month. CUPW and Canada Post Corporation will maximize resources to minimize the number of hours required for processing. Canada Post Corporation will provide CUPW with a list of the sortation and delivery dates. The Corporation will inform municipal, provincial and federal governments of these dates.
4. RSMC members agree to volunteer to work in locations as required. The Corporation will inform CUPW of the number of volunteer employees required in each location. National CUPW agrees that a sufficient number of volunteer employees will be recruited to process and deliver government social assistance cheques in accordance with this agreement. Consultation will be held nationally and locally when the Corporation has finalized the numbers of volunteers required.
5. To the extent practicable, normal procedures will be followed for delivery to lock boxes, general delivery and homes.
6. RSMC members will volunteer to deliver on their own routes.

Handwritten signatures in black ink, likely belonging to the parties involved in the agreement, are placed at the bottom right of the page. The signatures are fluid and cursive, appearing to read "John GJ" and "GL".

7. Le Syndicat fournira des laissez-passer de ligne de piquetage à tous les employées et employés qui se porteront volontaires pour traiter et livrer les chèques d'aide sociale. Les employées et employés qui effectuent la livraison portent leur uniforme et sont autorisés à porter des macarons, des épinglettes ou d'autres articles semblables du Syndicat.
8. Les parties s'entendront sur un mécanisme qui assurera la livraison à l'échelle locale et nationale des chèques non livrables. Il faudra peut-être, les jours de livraison, effectuer une deuxième tournée pour assurer la livraison du courrier mal trié et des envois visés par un changement d'adresse.
9. La Société canadienne des postes exigera que les employées et employés volontaires soient rémunérés à raison de cinquante (50\$) pour chaque jour consacré au tri et à la livraison des chèques d'aide sociale ou à l'exécution d'autres tâches connexes et la Société canadienne des postes remboursera les FFPS à raison de 52 cents le kilomètre parcouru.
10. En présence de représentantes ou représentants de la direction locale chargés des opérations, le STTP aura la possibilité d'examiner l'intérieur des véhicules transportant les chèques avant qu'ils ne franchissent les lignes de piquetage.
11. Les parties agiront comme si les dispositions de la convention collective relatives à la santé et à la sécurité, aux griefs et à l'arbitrage, à la discipline et aux accidents du travail s'appliquaient,
7. All employees volunteering to process and deliver social assistance cheques will be given picket passes by the Union. Delivery employees will wear their uniform and will be permitted to wear union buttons, pins or similar products.
8. The parties will agree to a mechanism to ensure that undeliverable cheques are delivered locally and nationally. A second carry may be necessary at the Corporations discretion, on delivery days to deal with missorts and changes of address.
9. Canada Post will require that volunteer employees be paid fifty dollars (\$50) for each day sorting and delivering social assistance cheques or performing other related duties and will be compensated at the rate of 52 cents a kilometer for all kilometres driven.
10. CUPW will be given the opportunity to look inside vehicles carrying cheques before they cross picket lines in the presence of local management personnel who are representatives of operations.
11. The parties will act as if the provisions of the collective agreement as they relate to Health and Safety, Grievance and Arbitration, Discipline and Injury on Duty will apply, with appropriate



Michael Brian Sue

avec les adaptations nécessaires, à la Société et aux employées et employés de manière individuelle, pendant le traitement et la livraison des chèques.

changes, to the Corporation and employees on an individual basis, while cheques are being processed and delivered.

12. Les parties précisent que la présente entente est légale et exécutoire.

Pour le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes /
For the Canadian Union of Postal Workers

George Flanigan.

SCTP-CUPW
June 11, 2016
Date

12. The parties intend this agreement to be legal and binding.

Pour la Société canadienne des postes /
For Canada Post Corporation

Mark Mandell

